



PUBLIC

Tout public



PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis



DURÉE

18 heures



MODALITÉS

Présentiel



TYPE DE VALIDATION

Certificat de réalisation

» OBJETIFS PEDAGOGIQUES

- Explorer et valoriser les compétences personnelles et professionnelles, les aptitudes et les motivations d'un bénéficiaire pour l'aider à définir un ou plusieurs projets professionnels en corrélation avec les besoins socio-économiques de son territoire d'activité et de son bassin de vie et, le cas échéant, un projet de formation pour y aboutir.

» RÉSULTATS ATTENDUS

- Clarifier ses ressources pour élaborer un projet professionnel et/ou le confirmer
- Un document de synthèse est remis et commenté au bénéficiaire du bilan de compétences

» MODALITES D'ADMISSION

- Admission après entretien d'analyse de la demande, entretien préalable à la réalisation du bilan de compétences

» MÉTHODE MOBILISEE

- Entretiens individuels approfondis, en face à face, avec un consultant spécialisé en bilan de compétences
- Utilisation possible de questionnaires et tests spécialisés (tests de centre d'intérêt, tests de personnalité...)

» CONTACT

- Cécile MARCHAND
05 53 77 36 30



ACCES AU BILAN

Lieux de réalisation :

- Agen
- Marmande
- Villeneuve-sur-Lot

Délais d'accès :

Entretien d'analyse de la demande 15 jours maximum après la première prise de contact.



TARIFS

1 600 € TTC

Différentes possibilités de financement



INTERVENANTS

Consultants RH expérimentés



Lieux aménagés et modalités adoptées pour faciliter l'accès et l'usage aux personnes en situation de handicap.

Mise à jour : mars 2026

Déontologie

Sud Management Entreprises respecte les règles de déontologie mises en place pour les Bilans de Compétences, à savoir :

- ✓ Le consentement du bénéficiaire (Article L6313-4) : Sud Management Entreprises s'assure de son engagement.
- ✓ Le bénéficiaire est seul destinataire des résultats détaillés notifiés dans le document de synthèse qui ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.
- ✓ Respect de la vie privée : La confidentialité, le respect et la préservation de la vie privée du bénéficiaire sont des éléments clés pour la réalisation du bilan de compétences, à travers une méthode où les 3 phases se font en entretien individuel.

Déroulement

Le bilan de Compétences se déroule en trois phases individuelles, sous la conduite d'un psychologue du travail (Article R6313-4) :

- ✓ Une phase préliminaire qui a pour objet de :
 - Confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche
 - Informer rigoureusement le bénéficiaire des conditions de déroulement du bilan de compétences, des méthodes et techniques mises en œuvre, ainsi que des principes d'utilisation des conclusions de la prestation
 - Préciser et analyser ses besoins
- ✓ Une phase d'investigation pour :
 - Analyser les motivations, intérêts professionnels et personnels du demandeur
 - Identifier ses compétences à partir des expériences professionnelles et extra-professionnelles et les catégoriser
 - Déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle et valorisation des acquis de l'expérience au regard de ses compétences, motivations
 - Clarifier le marché du travail sur la zone de mobilité et les contraintes personnelles

Pour cette phase d'investigation, le bénéficiaire :

- Consulte les Centres de Documentation, les fiches métiers, les offres d'emplois, les offres de formation, ... : l'accès Internet sur un poste informatique est mis à sa disposition
 - Réalise des enquêtes professionnelles auprès de différentes entreprises, associations et organismes de formation du territoire et élargi, en fonction des projets déterminés
- ✓ Une phase de conclusion, qui permet au bénéficiaire de :
 - Prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation
 - Prendre appui sur les atouts, les compétences transférables et axes de progrès pour son projet, de les valider
 - Définir un plan d'actions lui permettant la mise en œuvre du projet professionnel ciblé

- Un document de synthèse est remis au bénéficiaire.